

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTION D'ARÉNAS

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL
D'APPOINT REQUIS

1. Des services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint sont requis pour les relevés préliminaires, la réalisation d'études, des analyses, des expertises et la planification de même que pour la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier et le contrôle de la qualité des travaux en vue de la réalisation de travaux de réfection, de rénovation, de remplacement d'équipement, de construction, d'aménagement dans divers arénas relevant de la compétence de proximité.

SECTION II

DESCRIPTION DES TRAVAUX

2. La nature des travaux varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réfection, de rénovation, de construction, de démolition, d'aménagement, de terrassement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus pouvant toucher aussi l'économie d'énergie sur des arénas de la ville et relevant de la compétence de proximité. Les sites sont identifiés à l'article 3.

SECTION III

LOCALISATION

3. Les travaux et l'utilisation des services professionnels et du personnel d'appoint sont réalisés sur divers arénas de la ville, entre autres sur les arénas Duberger, Bardy et de l'Arpidrome.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût total des services professionnels, du personnel d'appoint et des travaux décrits aux articles 1 et 2 s'élève à 11 020 000 \$.

TOTAL : 11 020 000 \$

Claude Charette, ing.
Service de la gestion des immeubles